

**A Casa di l'Isula Rossa
Société civile immobilière
au capital de 750.000 euros
Siège social : 75 rue de l'Hermiterie
87270 COUZEIX
993 333 079 RCS LIMOGES**

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

Les soussignés :

- Madame Katia DEFAYE,**
Titulaire de 3.750 part sociale en pleine propriété
- Monsieur Philippe DEFAYE,**
Titulaire de 3.750 part sociale en pleine propriété

Détenant ensemble 7.500 parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la société A Casa di l'Isula Rossa désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A Casa di l'Isula Rossa et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 17 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Rectification d'une erreur matérielle portant sur la première date de clôture de la société et modification corrélative de l'article 20 des statuts,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte d'une erreur matérielle portant sur la date de clôture du premier exercice social de la Société dans la rédaction de l'article 20 des statuts. En effet, il y avait lieu de lire que le premier exercice social sera clôturé le 31 décembre 2025, en lieu et place du 31 décembre 2026.

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 20 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **1er janvier** et finit le **31 décembre**.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 décembre 2025**. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Paraphe


Paraphe


DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à Couzeix
Le 4 novembre 2025

Monsieur Philippe DEFAYE

Signé par :

413C506585D64A6...

Madame Katia DEFAYE

Signé par :

5A9FADDD04B5416...